

Mairie, 45, rue Mairie, 45, rue de l'Eglise 57230 EGUELSHARDT



03 87 96 29 11 Mail : [mairie.eguelshardt@wanadoo.fr](mailto:mairie.eguelshardt@wanadoo.fr)



03 87 06 10 83

Responsable de la publication : Le maire. Comité de rédaction : Emile Eitel, Michèle de la Michellerie, Sabine Nies.

### Horaire d'ouverture

Mairie :

Lundi de 14h à 18h

Mercredi de 17h à 19h

Vendredi de 9h à 11h

Le maire et les adjoints reçoivent en Mairie lors des permanences ou encore sur rendez-vous..

Pour les problèmes liés Aux permis de construire, prendre rendez-vous avec M.Mischler Rémy : tel.03 87 96 29 55.

Pour réservation salle contacter la mairie

### Urgences :

Médecin de Garde :

08 20 33 20 20

### Gendarmerie :

03 87 96 21 22

### Pompiers :

18

### Secours :

15

### Services Publics :

Ecole élémentaire et

maternelle :

03 87 06 17 48

Presbytère catholique :

03 87 96 05 19

Presbytère protestant :

03 87 96 01 64

Intercommunalité :

03 87 06 10 40

Déchetterie Bitche :

03 87 96 09 28

### Services usuels :

Taxis et ambulances

Schutz :03 87 96 09 57

Straub :03 87 96 14 15

Ambulance :

VSL 03 87 06 64 90

Gare SNCF: 3635

Pharmacies de garde :

3237

### REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

#### Principales décisions – En bref

#### Réunion du 18 juin 2013 :

- Le Conseil Municipal renonce à exercer son droit de préemption sur la vente de 2 propriétés bâties, à savoir celle des héritiers Heim, rue Nationale, en section 5 parcelle 7 et celle de M. Scherer Christophe section 4 parcelle 304, rue Nationale au Bellerstein.
- Le Conseil Municipal vote une subvention de 40€ à chacun des 2 élèves d'Eguelshardt scolarisés au collège J.J Kieffer à Bitche, ayant participé du 3 au 6 juin 2013 à un voyage pédagogique à Munich.
- Le Conseil Municipal autorise le maire à signer avec le président du Conseil Général une convention relative à l'entretien de la route départementale 662 dans la traversée de la commune.

#### Réunion du 25 juin 2013 :

- Par 5 voix pour et 2 abstentions, le Conseil Municipal approuve la nouvelle charte du Parc Naturel Régionale des Vosges du Nord et renouvelle son adhésion au syndicat de coopération du même Parc Régional.
- Le Conseil Municipal reporte son avis sur le SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) mis à l'étude par le syndicat mixte de l'arrondissement de Sarreguemines, compte-tenu que des informations complémentaires viendront enrichir la réflexion à l'occasion de la réunion programmée à ce sujet le 3 juillet 2013 par la CCPB.
- Le Conseil Municipal renonce à exercer son droit de préemption sur la vente d'un chalet appartenant aux héritiers de Friedrich Schmidt, sis au Bronnenthal.

### RUBRIQUE LEGISLATION

Eaux de pluies : Les eaux de pluie ne sont pas à épurer. Seuls les eaux usées sont à acheminer vers la station d'épuration. Diriger les eaux de pluies dans le réseau d'assainissement est interdit et punissable. Si tout le monde le faisait, nous doublerions le prix de revient de notre service assainissement.

La communauté des communes est appelée à faire des contrôles ponctuels pour détecter les anomalies, s'il devait y en avoir.

Animaux d'élevage : Les modalités d'implantation des bâtiments d'élevage sont régies par le règlement sanitaire départemental consultable auprès de la préfecture. Les élevages de volailles ne peuvent être implantés à une distance inférieure à 25 mètres pour les élevages renfermant plus de 50 animaux de plus de 30 jours, des immeubles habités par des tiers, des zones de loisirs ou de tout établissement recevant du public, à l'exception des installations de camping à la ferme (article 153.4 du règlement départemental type).

Pour tous les autres animaux d'élevage consulter les services de la préfecture.

**ATTENTION ! COUPURE DE COURANT le 2 juillet 2013 de 9h30 à 11h45 au point de livraison suivant : 055 PC BANNSTEIN**





## SYDEM PASS

A compter du 1<sup>er</sup> juillet 2013

Le sydem pass sera obligatoire  
pour pouvoir accéder aux déchèteries du  
Pays de Bitche



Cette carte sera récupérée lors des permanences multiflux qui se tiendront dans les Communes sur présentation d'un justificatif de domicile pour les particuliers. Pour les professionnels sur présentation d'un justificatif d'immatriculation (n° Siret).

L'accès sera limité à 20 passages par an (année civile) avec quantité limitée à 1m<sup>3</sup> par passage selon le règlement défini et détaillant les apports autorisés pour le particulier et le professionnel.

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter le Syndicat des Communes du Pays de Bitche au 03.87.06.10.40 - service environnement. Vous pourrez retrouver l'intégralité du règlement pour l'accès aux déchèteries et le calendrier des permanences multiflux sur le site Internet: [www.paysdebitche.fr](http://www.paysdebitche.fr) ou [www.sydem.fr](http://www.sydem.fr) dans l'onglet « Agenda » qui se trouve en pied de page du site.



## PROJET DE CREATION D'UNE ASSOCIATION FONCIERE PASTORALE DANS LA VALLE DE FALKENSTEINERBACH

L'ensemble des propriétaires concernés ont été destinataires d'un avant-projet de statuts de l'AFP ainsi que de l'Arrêté préfectoral d'ouverture de l'enquête publique et d'un formulaire d'adhésion ou de refus d'adhérer. Aux termes de la loi, les propriétaires qui ne retourneront pas ce formulaire renseigné en mairie de Philippsbourg, seront considérés comme étant favorables au projet.

Monsieur Barba, commissaire-enquêteur assurera une permanence en mairie d'Eguelshardt le mercredi 03 juillet 2013 de 17h à 19h.

A cette occasion, les habitants qui le souhaitent pourront apporter leurs observations à l'enquête publique.

### ASSISTANT(E)S MATERNEL(LE)S AGRE(E)S

Les parents, intéressés par une garde d'enfant, qui souhaiteraient connaître avec précision les disponibilités réelles des assistant(e)s maternel(le)s de la commune sont invités à contacter le service Maternelle et Infantile dont les coordonnées sont les suivantes :

Maison du Département  
51 Rue du Bac - BP 80001  
57211 Sarreguemines Cedex



demandez Madame Olivia Wegmuller-Villa  
tél. : 03 87 35 03 40

La liste des Assistantes Maternelles dont nous disposons en mairie comporte 7 noms, alors que la plupart des personnes concernées ne remplissent plus cette fonction.

Nous prions les assistantes maternelles de la commune qui, réellement acceptent encore de garder un ou plusieurs enfants, de se déclarer en mairie.

Nous les en remercions.

### PERISCOLAIRE

Les parents concernés trouveront ci-joint le règlement toujours en vigueur pour la rentrée prochaine. Les horaires sont inchangés ainsi que les tarifs.

Nous prions les parents qui confient leurs enfants à la garde de midi (11h30-12h ; 12h45-13h30) sans toutefois les faire participer au repas, de les récupérer avant que les enfants ne passent à table, pour ne pas perturber ce service.





## LA MISSION LOCALE

La mission locale est un espace d'intervention au service des jeunes de 16 à 25 ans. Chaque jeune accueilli bénéficie d'un suivi personnalisé dans le cadre de ses démarches. Les structures d'accueil doivent apporter des réponses aux questions d'emploi, de formation mais aussi sur le logement ou la santé.

Chaque jeune, selon son niveau, ses besoins, ses difficultés peut bénéficier de réponses individualisées pour définir son objectif professionnel et les étapes de sa réalisation, pour établir son projet de formation et l'accomplir, pour accéder à l'emploi et s'y maintenir.

La mission locale assure des fonctions d'accueil, d'information, d'orientation et d'accompagnement pour aider les jeunes de 16 à 25 ans à résoudre l'ensemble des problèmes que pose leur insertion sociale et professionnelle

### Lieux d'accueil :

#### Siège social :

Mission Locale  
du bassin d'emploi de Sarreguemines  
26 rue de la grande armée  
57200 Sarreguemines  
Tél. : 03 87 95 72 74

[secretariat@ml.sarreguemines.fr](mailto:secretariat@ml.sarreguemines.fr)

### Horaires d'ouverture

**Lundi :** 14h00 à 16h30

**Mardi au vendredi :** 8h30 à 11h30  
et de 14h00 à 16h30

### Permanences

Point Relais Pôle Emploi de Bitche, tél. : 03 87 96 13 90  
Tous les vendredis de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h00

Mairie de Rohrbach les Bitche, tél. : 03 87 09 70 95  
Tous les mardis de 8h30 à 11h30

Mairie de Lemberg, tél. : 03 87 06 40 29  
Tous les jeudis de 8h30 à 11h30

Mairie de Volmunster, tél. : 03 87 96 72 18  
Les 2<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> lundis de 14h00 à 16h00



MISSION LOCALE SARREGUEMINES

## PERSONNES ÂGÉES : LE DEPARTEMENT EST A VOTRE SERVICE

Les CLIC (Centres Locaux d'Information et de Coordination) de Moselle souhaitent rapprocher les personnes âgées des services départementaux.

Dans chacun de ces centres, un travailleur social et un chargé d'accueil sont à la disposition des personnes âgées de notre commune pour les informer, les orienter, les accompagner dans leur parcours de vie.

En cas de perte d'autonomie ou tout autre problème frappant une personne âgée, les familles peuvent s'adresser en toute confiance au CMS de Bitche.



44, Rue St Augustin 57230 Bitche,  
Tél. : 03 87 96 17 11 ; Fax 03 87 06 23 08.  
le jeudi matin de 9h00 à 11h30.



### SORTIE DU CLUB DES SENIORS A LA MINE DE NOTWEILER (Allemagne)

Le Club des Seniors a organisé une sortie à l'ancienne mine de fer de Notweiller, Allemagne le 30 mai dernier.

La visite s'est avérée très intéressante et instructive. Les seniors se sont retrouvés ensuite pour un pique-nique très convivial à proximité du Gimbelhof.



### CONCOURS DE TIR

La Société de Tir « La Vigilante » a organisé son traditionnel concours de tir à la carabine 50mètres couché, initialement prévu le 9 juin et reporté en raison de la pluie, de nombreux participants, enfants et adultes se sont essayés à ce sport qui demande beaucoup de concentration.

#### Résultats du concours :

Catégories :



#### Hommes non licenciés :

Mohr Daniel 94 pts. ; Werner Christophe 93 pts. ; Huver Vincent 92 pts.

#### Dames non licenciées :

Mohr Cathia 95 pts. ; Helmer Christelle 94 pts. ; Schwanner Julie 94 pts.

#### Les moins de 12 ans :

Galet Grégory 78 pts. ; Paradis Lisa 68 pts. ; Harter Louis 54 pts.

#### Les moins de 16 ans :

Walséchi Léa 89 pts. ;

Bach Lucas 84 pts.

Mattana Samuel 84 pts.

#### Vétérans plus de 60 ans :

Pistorius Jean 86 pts.

#### Licenciés hommes :

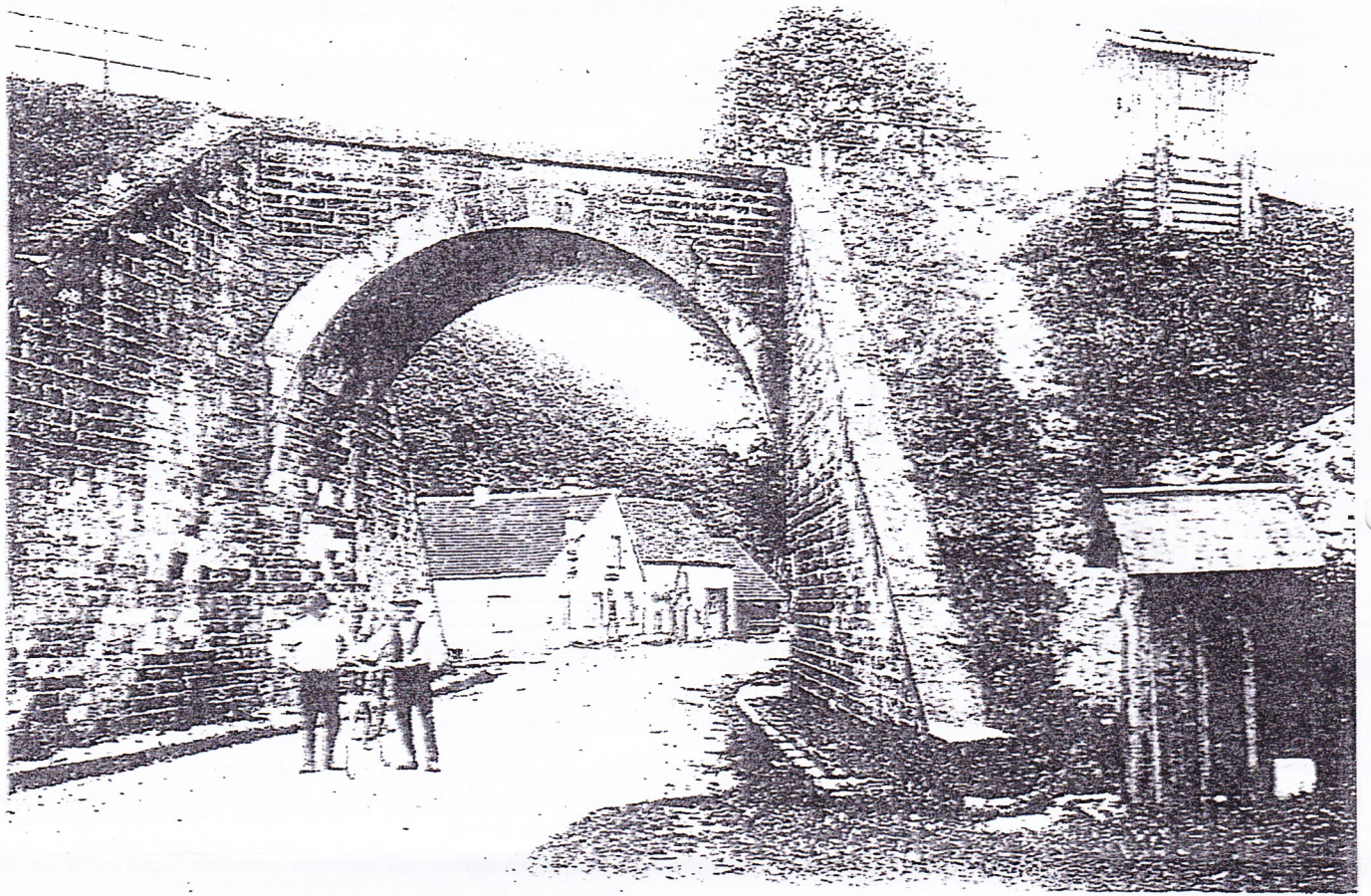
Antoine Maxime 92 pts

#### Licenciées dames :

Tousch Martine 88 pts.







## Gruss aus Egelshardt i. Lothr.

### LE PONT D'EGUELSHARDT PENDANT LA GUERRE

Charles Eyermann est né en 1926 à Eguelsardt. Ses parents habitaient à proximité du pont. Le vieux pont a été dynamité fin 1939 afin de nuire à l'occupant allemand. Des débris de ferrailles, de pierres encombraient la route. Ces débris ont été utilisés pour combler le virage en face de la ferme Letzelter et les allemands y ont débuté avec la Firme Hans Hoffmann de Merzig (Sarre).

Charles Eyermann (le frère d'Alice Gerling) nous dit ceci « J'ai été embauché comme aide-manceuvre fin 1941, je venais d'avoir 14 ans. C'était dur de travailler à la pelle. Plus tard j'ai bénéficié des faveurs du contremaître qui m'a chargé de l'entretien et du chauffage de la baraque de jour comme de nuit. Les premiers essais sur le nouveau pont actuel ont débuté à l'hiver 1942 ».

Le présent bulletin a été sponsorisé

**03 87 06 80 04**

**KEDLAU INFORMATIQUE**

**SI**  
**SERVICES à**  
**LA PERSONNE**

**INFORMATIQUE - INTERNET**  
**ASSISTANCE & FORMATION A DOMICILE**

7 route de Neunhoffen - 57230 PHILIPPSBOURG

Tous nos services donnent droit à 50%  
de réduction ou crédit d'impôt sur le revenu

**06 64 97 08 04**